



BlackRock

**PÉRIODE D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉE**

5 ans

**INDICATEUR SYNTHÉTIQUE
DE RISQUE**

1 2 3 **4** 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire

■ DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

SG BlackRock Actions Emergent

Cherche à capter la dynamique des marchés émergents tout en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

SG BlackRock Actions Emergent

BlackRock

SG BlackRock Actions Emergents est un fonds nourricier du compartiment « Sustainable Emerging Market » de la SICAV de droit luxembourgeois Moorea Fund - Part SE. Société Générale Private Wealth Management S.A est le gérant du fonds maître et délègue la gestion financière à BlackRock.

À propos de BlackRock

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG BlackRock Actions Emergent à BlackRock. Société Générale vous propose l'expertise de BlackRock, leader de la gestion d'actifs. Les équipes de BlackRock sont présentes dans de nombreux pays à travers le monde, dont Paris, Londres, New York, San Francisco, Tokyo et Hong Kong. BlackRock met l'accent sur l'Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses activités, avec la conviction que les entreprises qui agissent de façon durable sont plus robustes et représentent un meilleur gage de résilience pour les portefeuilles de ses clients.

■
**Des solutions innovantes
dans les marchés émergents
pourraient résoudre
les problèmes de durabilité
à l'échelle mondiale**

Stephen ANDREWS
■

La gestion



Stephen ANDREWS
Gérant de portefeuille
principal



Emily FLETCHER
Gérante de portefeuille



Matt COLVIN
Gérant de portefeuille

Points clés

- **Stratégie axée sur la qualité, mettant l'accent sur la croissance et le rendement des dividendes** des actions des marchés émergents, et en particulier les actions du marché chinois (China A-Shares).
- **Une gestion de conviction**, flexible visant à identifier les titres offrant le meilleur potentiel de résistance à la baisse, et d'appréciation à la hausse.
- **Une approche s'appuyant sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans ses choix d'investissement.
- **Une équipe de gestion composée de 40 investisseurs expérimentés**, dédiés à la recherche des meilleures opportunités dans leur univers d'investissement.

Principaux risques

- **Risque de perte en capital:** le capital investi dans le fonds n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque actions:** en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer et générer une perte en capital.
- **Risque des marchés émergents:** Les marchés émergents peuvent être soumis à une instabilité politique, réglementaire et économique accrue, à des pratiques de conservation et de règlement moins développées et à un manque de transparence.
- **Risque de liquidité:** lorsque le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Objectif d'investissement

SG BlackRock Actions Emergents, au travers de son fonds maître Moorea Sustainable Emerging Market, est un fonds de gestion active, visant à générer une appréciation du capital à long terme sur un cycle (5 ans) par le biais d'investissements dans un portefeuille diversifié et durable, composé d'actions de marchés émergents, et renforcé par une allocation stratégique aux actions domestiques chinoises (Actions A).

La sélection des émetteurs repose sur des critères financiers combinés à des critères extra-financiers, parmi lesquels des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), afin de relever les défis à long terme du développement durable tout en délivrant une performance financière.

Allocation stratégique

75-100 %

Actions émergentes (cœur de portefeuille)



Allocation tactique

0-25 %

Actions A-chinoises (Chine continentale)

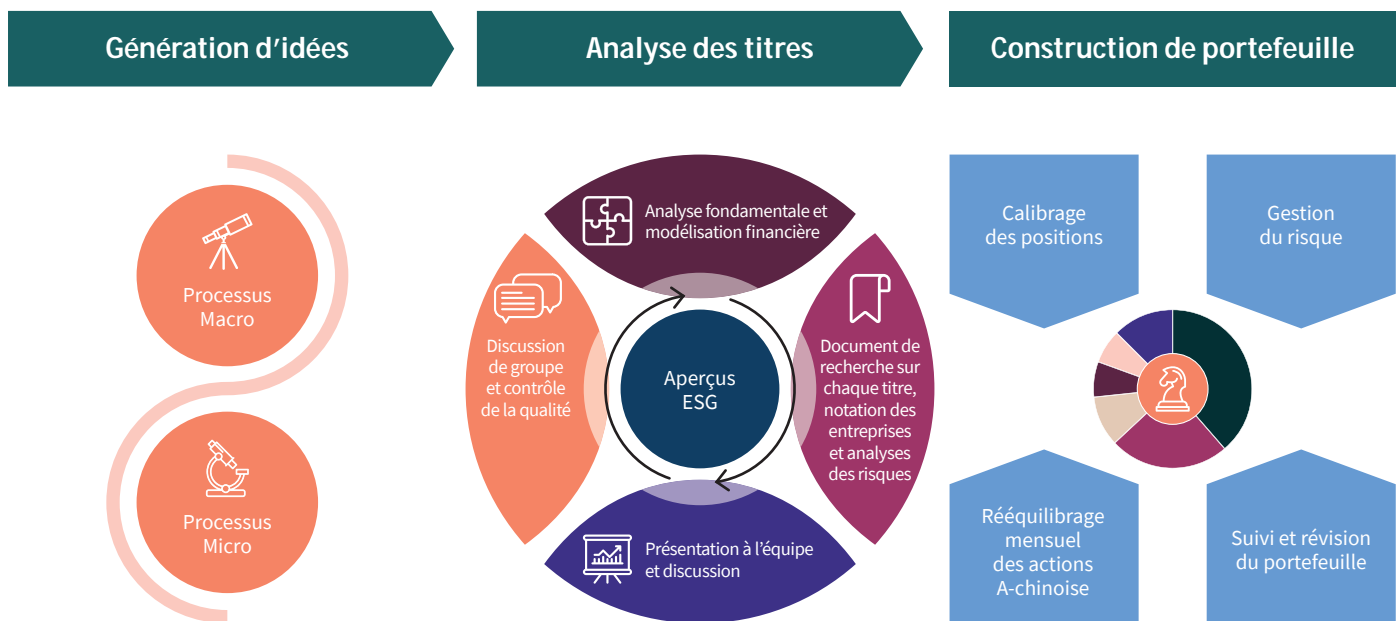
Un investissement responsable

Au travers de son fonds maître, la construction du portefeuille est basée sur une approche globale combinant l'analyse fondamentale et extra-financière des entreprises, en tenant compte des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sur 3 niveaux:

- **Exclusion:** les entreprises impliquées dans des secteurs controversés ainsi que celles qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail et à l'environnement sont exclues.
- **Intégration ESG:** l'analyse financière est combinée à la qualité de la gestion des risques ESG de l'entreprise en intégrant les données ESG dans notre processus d'investissement.

- **Politique de Vote:** les principes de l'Investissement Socialement Responsable sont inclus dans la politique de vote de la société de gestion, avec une attention particulière aux initiatives améliorant les pratiques environnementales et sociales des entreprises sélectionnées dans le portefeuille.

Processus d'investissement



Principales caractéristiques du fonds

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Fonds Commun de Placement de droit français |
| Société de gestion | SG 29 Haussmann |
| Déléataire de la gestion financière | BlackRock |
| Dépositaire/Conservateur | Société Générale, S.A. |
| Durée minimum d'investissement recommandée | 5 ans |
| Indicateur synthétique de risque* | 4 (sur une échelle de 1 à 7) |
| Date de création du fonds | 12/10/2022 |
| Code ISIN | FR00140097C3 |
| Indice de référence | MSCI Emerging Markets |
| Valeur liquidative d'origine et devise du fonds | 100 EUR |
| Montant minimum de souscription | 1 millième de part |
| Frais de gestion | 1,3 % TTC maximum |
| Droits d'entrée** | 2 % maximum du montant investi |
| Droits de sortie | Néant |
| Fréquence de valorisation/ Souscription/Rachat | Quotidienne |
| Classification SFDR *** | Article 8 |

* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

** Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

*** «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8 : Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9 : Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr

À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en 2006 et filiale à 100 % du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux.

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr, www.amf-france.org et www.particuliers.sg.fr.

BlackRock® est une marque déposée de BlackRock, Inc. et de ses filiales (« BlackRock ») et est utilisée sous licence. BlackRock ne fait aucune déclaration ou garantie concernant l'opportunité d'investir dans un produit ou l'utilisation d'un service offert par Société Générale. BlackRock n'a aucune obligation ou responsabilité en ce qui concerne l'exploitation, la commercialisation, le commerce ou la vente de tout produit ou service offert par Société Générale.

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur www.sg29haussmann.societegenerale.fr
Copyright Groupe Société Générale 2024. Tous droits réservés.

